

## Haiti

### Des développements importants et de l'action très concrète sur le terrain de nos partenaires haïtiens

Par M. Éric Forest, président de l'UMQ, président du Comité sur le développement international de l'UMQ et maire de Rimouski

#### Le Fonds d'urgence Haïti auquel un grand nombre de municipalités ont contribué

En début octobre, une visite technique a été effectuée sur les sites prévus pour la réalisation des projets retenus par le conseil de l'Union pour bénéficier du financement du **Fonds urgence Haïti**. Cette visite aura permis d'actualiser les projets à la réalité des partenaires haïtiens et de faire les ajustements qui s'imposaient avec le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) qui en assurera la maîtrise d'œuvre. Ce sont les communes de Léogane et de Gressier qui en seront bénéficiaires avec maintenant trois projets dont un majeur à Léogane avec la construction du marché public de façon plus complète et mieux intégré et deux à Gressier avec la reconstruction d'un segment de route très endommagé dans un secteur rural et la correction et le reprofilage d'une rivière qui cause d'importants dommages régulièrement aux riverains.

Le premier décaissement pour la mise en œuvre de ces projets a été autorisé. Tous les projets seront réalisés dans un échéancier qui variera de 3 à 6 mois. L'UMQ sera en mesure de faire rapport à ses membres en assemblée générale.

Les besoins sont énormes dans ces communautés qui subissent en cascade toutes les catastrophes. Déjà vulnérables avant le séisme du 12 janvier, leurs populations pour une grande partie vivent encore sous les tentes. Elles ont du affronter l'ouragan Thomas en octobre qui, dans ces conditions, a encore dégradé les conditions dans les camps. Les populations doivent maintenant se prémunir contre le choléra qui fait des victimes surtout là où les conditions sanitaires sont précaires.

Aussi, je vous rappelle que le **Fonds urgence Haïti** n'est pas fermé et peut recevoir



Photo : [crédit]

d'autres dons que nous saurons utiliser à bon escient pour venir en aide à ces populations qui continuent de souffrir. Tous ces projets font une différence. Votre générosité est bienvenue et très appréciée de nos partenaires haïtiens.

#### Notre projet à plus long terme – Programme de coopération municipale Canada-Haïti (PCM) – Feu vert de l'ACDI

L'UMQ travaille depuis près d'une année au développement d'un programme d'appui à cinq communes avec lesquelles nous sommes en lien en Haïti. Il s'agit des communes de Gressier, de Léogane, de Petit-Goâve et de Grand-Goâve et de Port-au-Prince. Deux associations d'élus locaux et un ministère sont également touchés par ce programme.

Mercredi le 17 novembre, nous avons appris avec fierté que l'honorable Beverley J. Oda, ministre de la Coopération internationale responsable de l'ACDI, acceptait le programme de coopération municipale Canada-Haïti (PCM) développé conjointement par la Fédération canadienne des municipalités, l'Union des municipalités et la Ville de Montréal. C'est donc un feu vert que nous donne la ministre pour mettre en œuvre notre programmation en Haïti. Ce programme pourra compter sur un financement de l'ACDI de près de 7 millions de dollars.

Le programme aura pour but de renforcer les capacités institutionnelles des collectivités territoriales haïtiennes afin qu'elles puissent jouer un rôle prépondérant dans la reconstruction et la refondation d'Haïti.

Les trois composantes principales du programme sont les suivantes :

- **Renforcement institutionnel des 4 communes de la région des Palmes** (les communes de Gressier, de Léogane, de Petit-Goâve et de Grand-Goâve) et des fonctions d'intercommunalité (les 4 communes ont décidé de se regrouper avec une structure intercommunale pour travailler ensemble leurs enjeux de reconstruction). Cette composante sera sous la responsabilité de la FCM et prise en charge conjointement par la FCM et l'UMQ. Nos experts techniques pourront être très largement mis à contribution ;
- **Renforcement institutionnel de la Ville de Port-au-Prince.** Cette composante sera prise en charge par la Ville de Montréal et l'expertise de la ville mise à contribution.
- **Soutien à deux associations de collectivités territoriales et au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales.** Ces deux associations assurent la représentation des communes de l'ensemble du pays auprès de la

Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Cette composante sera sous la responsabilité de l'UMQ et prise en charge conjointement avec la FCM.

Déjà nous avons annoncé l'ouverture d'un poste de directeur (ou directrice) du PCM qui sera basé en Haïti à Port-au-Prince où le programme ouvrira un bureau pour permettre la gestion de l'ensemble des activités qui seront générées durant les 25 mois que durera le programme.

Cette offre d'emploi sur une base contractuelle de deux ans est affichée sur notre site [www.umq.qc.ca](http://www.umq.qc.ca) ainsi que sur le site de la FCM : [www.fcm.ca](http://www.fcm.ca)

Les personnes intéressées peuvent s'adresser aux personnes suivantes :

M<sup>me</sup> Louise Duquet à l'UMQ :  
[lduquet@umq.qc.ca](mailto:lduquet@umq.qc.ca) (514 282-7700 p226)

M<sup>me</sup> Jennifer Donnelly à la FCM :  
[jdonnelly@fcm.ca](mailto:jdonnelly@fcm.ca)

## L'expertise des municipalités québécoises

Le programme prévoit une mise à contribution importante de l'expertise municipale québécoise pour offrir cet appui aux partenaires haïtiens. Le plan de mise en œuvre qui sera développé dans le courant du mois de janvier, conjointement avec nos homologues haïtiens, prévoira la constitution d'équipes multidisciplinaires issues de nos milieux municipaux. Comme nous l'avions signalé dans notre appel à la solidarité en janvier, outre la constitution du fonds d'urgence, cette solidarité peut aussi comprendre la mise à disposition de personnel compétent intéressé à composer ces équipes qui seront appelées à travailler pour des périodes de 3 à 4 semaines consécutives durant les 2 années de programmation. Puisqu'il s'agit tout d'abord de planifier la reconstruction de zones très dévastées, nos premières équipes devront être composées de directeurs généraux, d'urbanistes, d'ingénieurs municipaux, de spécialistes en finances municipales, de spécialistes en environnement. D'autres équipes suivront pour venir en appui en appui aux communes visées pour leur permettre de rétablir et d'organiser les services de base aux populations. Toutes les mesures de sécurité et de protection médicales seront prises pour bien protéger nos coopérants et le programme assumera leurs coûts de déplacement, d'hébergement et de séjour. Il est bien entendu que nous respecterons l'autorité de gestion de nos membres sur leur personnel.

DROIT MUNICIPAL | DROIT DU TRAVAIL | DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Téléphone : 514 331-5010  
[dufresnehebert.ca](http://dufresnehebert.ca)

Dufresne Hébert Comeau  
A v o c a t s